



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

## Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme

### COMPTE - RENDU

#### Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

#### Réunion du 17 novembre 2016 à Orbeil

En l'absence de Mme Christine BONNARD, Sous-préfète d'Issoire et Présidente du Comité de pilotage, qui a dû s'excuser, la réunion est présidée par la DDT du Puy-de-Dôme représentée par M. Bertrand WOJTKO.

Sont présents :

Bertrand WOJTKO	DDT du Puy-de-Dôme
Margaux CLAIN	Etablissement Public Loire
Vincent AMARIDON	Communauté de communes Pays de Sauxillanges
Yves PRADIER	Communauté de communes Allier Comté Communauté, Mairie Yronde-et-Buron
Nicole ESBELIN	Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Communauté de communes Lembron Val d'Allier
Philippe GODARD	Communauté de communes Issoire Communauté
Gérard GOURBEYRE	Communauté de communes des Côteaux de l'Allier, Mairie d'Orbeil
Jean-François FARY	Mairie de Charbonnier-les-Mines
Olivier ARNAL	Mairie de Cournon
Michel PELOU	Mairie de Jumeaux
Claude AUBIER	Mairie des Martres-de-Veyre
Bernard GIRAUD	Mairie de Mezel
Daniel GOURDIN	Mairie de Nonette-Orsonnette
René VINZIO	Mairie de Pont-du-Château
Jean-Marie VALLEE	Mairie de Pont-du-Château
Patricia CHAPUT	Mairie de Vic le Comte
Pascal FARGE	Centre régional de la propriété forestière
Béangère GROSBETY	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
Emmanuelle TEXIER	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Gérard POINT	Fédération de pêche du Puy-de-Dôme
Julien SAILLARD	CEN Auvergne
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne

Sont excusés : LPO Auvergne



M. GOURBEYRE accueille les participants en les remerciant de leur venue à Orbeil. Il laisse la parole à M. WOJTKO qui introduit la réunion et confie ensuite la parole à M. SAILLARD du Conservatoire d'espaces naturels Auvergne, animateur du site Natura 2000 pour le compte de l'État. La présentation de l'animateur est jointe au présent compte-rendu.

### ***Discussion sur l'arasement partiel et l'aménagement du seuil de Pont-du-Château***

M. VINZIO pose la question de la prise en charge du coût d'entretien de l'ouvrage réalisé, consistant en l'enlèvement des encombres, que la commune de Pont-du-Château ne veut plus supporter. Il indique que l'Etat gestionnaire du Domaine public fluvial de l'Allier devrait assurer l'enlèvement des encombres. M. WOJTKO indique que cette problématique a déjà fait l'objet d'un examen et d'une réponse écrite de la DDT du Puy-de-Dôme. A savoir que l'ouvrage est propriété de la commune et que son entretien est donc de sa responsabilité. M.SAILLARD précise que l'effacement total du seuil, envisagé dans l'étude de faisabilité, était le scénario sans entretien ultérieur, mais que celui-ci avait été rapidement écarté dans la mesure où le seuil contribue à la stabilité du pont routier propriété du Département du Puy-de-Dôme. Le CEN a engagé en 2015 un suivi photo de l'accumulation d'encombres sur la passe à macro-rugosités et des remobilisations éventuelles en hautes eaux. D'autre part, la solution évoquée lors de la réunion de 2015 d'un grappin de type forestier pour pelle mécanique mériterait d'être étudiée par la commune.

### ***Échanges relatifs aux plantes exotiques envahissantes***

M. GODARD rappelle l'enjeu de santé publique vis-à-vis de l'Ambrosie qui se développe dans les cultures et sur les grèves de l'Allier. Le val d'Allier vers Nonette / Le Broc a été très touché en 2016. Mr SAILLARD indique que la DDT a engagé depuis quelques années des opérations d'arrachage d'ambrosie sur le Domaine public fluvial de l'Allier, avec l'appui technique de l'animateur Natura 2000 les deux premières années. Mais des foyers importants d'ambrosie sont connus sur le val d'Allier dès l'aval de Brioude. Il est également rappelé le rôle d'animation sur ce thème de l'Agence régionale de santé.

### ***Échanges sur les projets et autres politiques publiques concernant le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon***

Mme TEXIER informe le Comité de pilotage que le plan de gestion de l'Espace naturel sensible de l'Etang du Pacage à La Roche-Noire vient d'être réactualisé et validé, et précise qu'il est prévu de faire évoluer le site vers un Espace naturel sensible d'initiative locale en le fusionnant avec l'écopôle.

Sur ce secteur de l'Allier vers La Roche-Noire/Pérignat-ès-Allier, le CEN précise qu'il a engagé dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier une étude de faisabilité de restauration de la dynamique latérale par effacement d'une protection de berge.

La question est posée de l'articulation du projet de pont sur l'Allier vers La Roche Noire avec la démarche Natura 2000. M. SAILLARD indique que des échanges ont été engagés avec les services du Département à ce sujet et que les dossiers réglementaires sont en cours d'élaboration. A ce stade des études en cours et du tracé envisagé [l'hypothèse préférable sur le plan environnemental d'un tracé à proximité d'un pont déjà existant ayant été écartée], vis-à-vis des enjeux Natura 2000, il ressort que le projet aurait a priori assez peu d'impacts sur la dynamique fluviale, la zone concernée étant déjà exclue de l'espace de mobilité en rive droite du fait de nombreuses gravières, et sous réserve pour la rive gauche que les piles du viaduc soient conçues pour pouvoir se retrouver un jour dans le lit de la rivière si celle-ci divague. Des milieux naturels et zones humides seraient impactés par le projet, notamment des forêts alluviales mais qui ne relèveraient pas pour partie de l'habitat Natura 2000.

### ***Échanges relatifs aux études d'incidences***

M. POINT fait remarquer que le projet de creusement d'un chenal au droit de la station de pompage d'irrigation au Breuil-sur-Couze interpelle sur la solution retenue et la possibilité d'autres alternatives, comme reconverter les cultures en prairies. M. SAILLARD indique effectivement que l'animateur Natura 2000 a émis des réserves vis-à-vis de la pérennité de la solution retenue et des impacts à venir des travaux prévisibles et récurrents d'entretien de ce chenal situé dans une zone préférentielle de dépôt de sédiments. Il souligne que la problématique est complexe dans la mesure où cette station de pompage représente un enjeu important pour les exploitations concernées dans le contexte agricole actuel, mais qu'elle n'aurait pas dû être installée à cet endroit si la

dynamique fluviale de l'Allier avait à l'époque été prise en compte. Aujourd'hui, le déplacement de la station ou de la prise d'eau à proximité du pont Pakowski constituerait la solution la plus pérenne mais les coûts afférents ne pourraient être supportés par les agriculteurs seuls.

Concernant ce projet d'ouverture d'un chenal dans les alluvions de l'Allier au droit de la prise d'eau de la station de pompage pour l'irrigation au lieu-dit La Narse, M. WOJTKO précise que la solution envisagée par l'ASA SUD LEMBRON a fait l'objet d'un dossier relevant du régime d'autorisation loi sur l'eau au titre de l'art. L.214-3 du code de l'environnement. A ce titre le dossier a été soumis à enquête publique du 17 mai au 16 juin 2016 en mairie de la commune de Breuil-sur-Couze. Les avis réservés du CEN Auvergne et de la FDEN ont été adressés par courrier au commissaire enquêteur. Celui-ci a émis un avis favorable à la demande de l'ASA SUD LEMBRON en formulant cependant quelques recommandations : (documents disponibles en mairie du Breuil-Sur-Couze)

- mise en place d'indicateurs simples permettant d'évaluer les impacts réels de la réalisation, de son fonctionnement, d'estimer son utilité, ses effets sur l'environnement et l'éventualité de la prolongation de l'autorisation,
- rechercher une solution plus pérenne afin de remplacer à terme le chenal,
- lever l'incertitude sur le niveau de l'eau dans le bassin de pompage en période de basses eaux par une étude réalisée par un organisme indépendant ou par une autorité incontestable.

Dans cet objectif l'arrêté préfectoral n°16.02237 du 05 octobre 2016 (consultable pendant au moins 1 an à l'adresse suivante :<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/ouverture-d-un-chenal-dans-les-alluvions-de-l-a5761.htm>) émet des prescriptions spécifiques mais surtout porte autorisation d'entretien du chenal pour une durée de 5 ans. Au-delà de cette période une demande d'autorisation loi sur l'eau devra être renouvelée, la solution du chenal aura eu le temps d'être évaluée.

Mme ESBELIN souligne l'importance du suivi de l'évolution du site dans les années à venir pour évaluer la solution retenue.

Concernant la manifestation d'enduro moto à Issoire, la DDT précise que l'événement a finalement été autorisé après que les organisateurs aient modifié le tracé pour n'emprunter que les chemins existants.

#### Autres échanges

M. GODARD évoque le projet de préservation et gestion sur les forêts alluviales propriétés de Constellium situées entre l'A75 et la rivière Allier, envisagé en lien avec le CEN dans le cadre du contrat territorial val d'Allier. Mais il souligne la problématique du vaste dépôt de ferrailles et de gravats sur une parcelle privée à l'amont immédiat de ce site, qui pourrait devenir catastrophique en cas d'inondation, y compris pour le site Natura 2000. L'ensemble du comité de pilotage s'accorde sur la nécessité urgente de trouver une solution.



M. WOJTKO remercie les membres du comité de pilotage, l'animateur Natura 2000, la mairie d'Orbeil pour son accueil et clôt la réunion.

Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme,  
Le chargé de Natura 2000 et des espaces naturels,

Bertrand WOJTKO

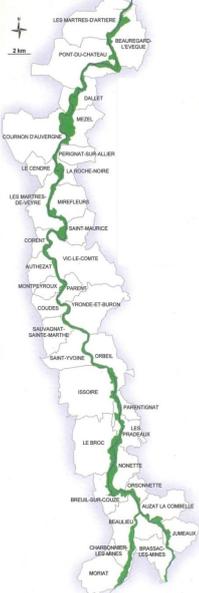


**NATURA 2000**

**Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000  
Val d'Allier – Alagnon  
17 novembre 2016, Orbeil**



Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Auvergne**










**NATURA 2000**

**Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000  
Val d'Allier – Alagnon  
17 novembre 2016, Orbeil**

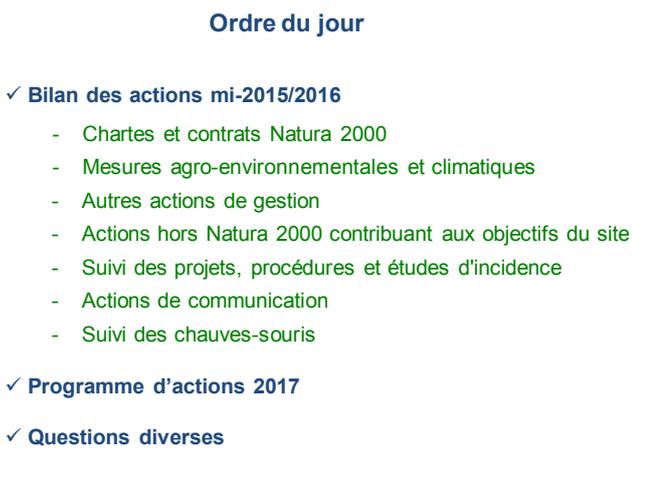


Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Auvergne**

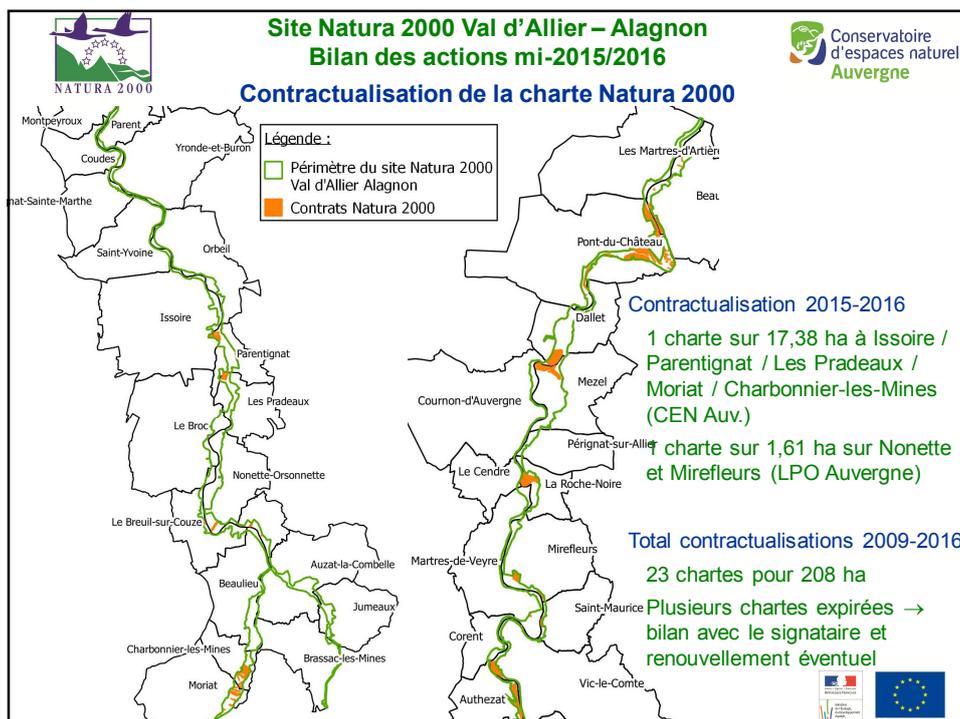
**Ordre du jour**

- ✓ **Bilan des actions mi-2015/2016**
  - Chartes et contrats Natura 2000
  - Mesures agro-environnementales et climatiques
  - Autres actions de gestion
  - Actions hors Natura 2000 contribuant aux objectifs du site
  - Suivi des projets, procédures et études d'incidence
  - Actions de communication
  - Suivi des chauves-souris
- ✓ **Programme d'actions 2017**
- ✓ **Questions diverses**







**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**  
**Contrat Natura 2000 sur la reconversion d'anciennes plantations en forêt alluviale**

Projet finalisé en 2014, visant la conversion de 58 ha d'anciennes plantations d'essences exogènes en forêt alluviale sur 4 sites (regroupement des sites pour cohérence opérationnelle, économie d'échelle et portage unique)

9 ha sur le champ captant du Broc (partenariat avec le SIVOM de la région d'Issoire)

28 ha à Parentignat (partenariat avec le Domaine de Parentignat)

20 ha à Pont-du-Château (terrains CEN)

1 ha à Vinzelles (site Dore-Allier, convention avec privé)

- Finalisation mi-2016 des modalités de financement des contrats par le FEADER 2014-2020
- Compte-tenu de l'enveloppe limitée de crédits, découpage du projet par site et priorisation
- Sites du Broc et de Parentignat choisis en raison de la priorité des travaux ainsi que des partenariats engagés (site de Vinzelles très petit et moins prioritaire en termes de travaux)
- Dépôt officiel en sept/oct. des contrats sur le Broc (BP 49857 € sur 5 ans) et Parentignat (BP 52181€)
- Engagement des travaux espéré début 2017



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Mesures agro-environnementales et climatiques 2015-2020**

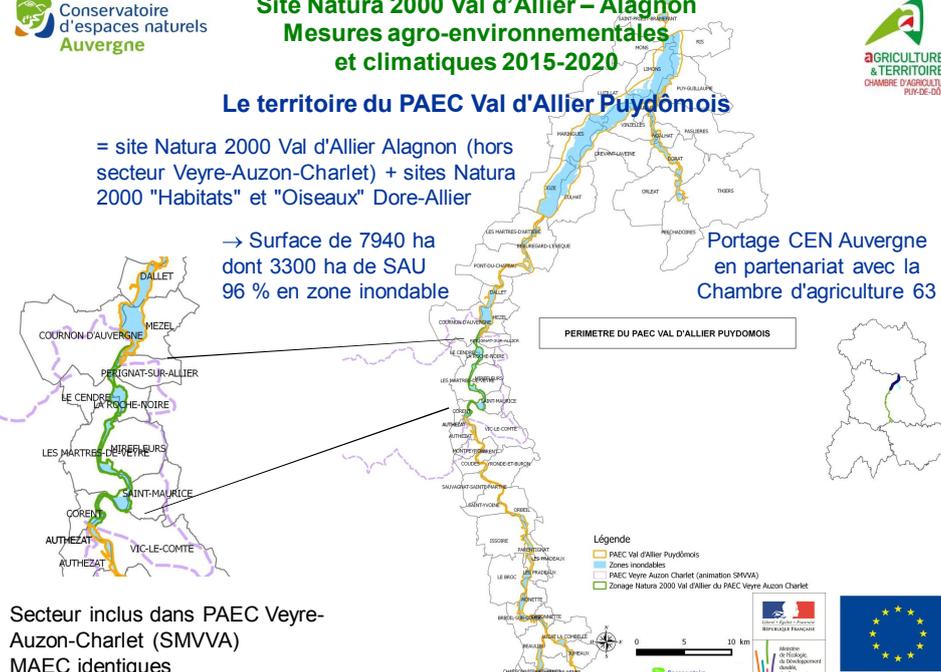


### Le territoire du PAEC Val d'Allier Puydômois

= site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon (hors secteur Veyre-Auzon-Charlet) + sites Natura 2000 "Habitats" et "Oiseaux" Dore-Allier

→ Surface de 7940 ha dont 3300 ha de SAU  
96 % en zone inondable

Portage CEN Auvergne en partenariat avec la Chambre d'agriculture 63



PERIMETRE DU PAEC VAL D'ALLIER PUYDÔMOIS

Secteur inclus dans PAEC Veyre-Auzon-Charlet (SMVVA)  
MAEC identiques

**Légende**

- PAEC Val d'Allier Puydômois
- Zones inondables
- PAEC Veyre Auzon Charlet (animation SMVVA)
- Zonage Natura 2000 Val d'Allier du PAEC Veyre Auzon Charlet





Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Fogae inscrit dans les autres textes)



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Mesures agro-environnementales et climatiques**



### Les mesures proposées sur le PAEC Val d'Allier Puydômois

Type de couvert visé	Nom de la mesure	Principaux éléments du cahier des charges <sup>(1)</sup>	Aide financière (durée 5 ans)
Prairies inondables pâturées et/ou fauchées	Absence de fertilisation	Absence totale de fertilisation minérale et organique	141 €/ha/an
Prairies inondables pâturées	Limitation du chargement	Chargement moyen annuel compris entre 0,5 et 1 UGB/ha/365 jours	94 €/ha/an
Grandes cultures inondables	Création d'un couvert herbacé	Couvert herbacé permanent sur parcelle entière ou bande, absence totale de fertilisation	435 €/ha/an
Grandes cultures	Création d'un couvert non récolté	Couvert herbacé permanent sur parcelle entière ou bande, non récolté, pas d'intervention mécanique entre 15 mars et 31 août	594 €/ha/an

<sup>(1)</sup> Dispositions communes aux mesures :

- Pas de retournement des surfaces engagées
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées
- Remise en état et nettoyage après inondation au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet (sauf pour HE4)
- Enregistrement des interventions







Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Fogae inscrit dans les autres textes)



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Mesures agro-environnementales et climatiques**

**Le porté à connaissance auprès des agriculteurs**



- Envoi en avril 2015 d'un courrier à tous les agriculteurs des communes concernées
- 2 réunions organisées en 2015 à Maringues (18 agriculteurs) et au Breuil-sur-Couze (4 agriculteurs) + une trentaine de retours téléphoniques
- Contact téléphonique ou courrier aux agriculteurs qui avaient des MAET
- 2<sup>ème</sup> année de contractualisation en 2016 pour quelques demandeurs





Culture engagée dans la mesure  
"Création d'un couvert non récolté"







**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Mesures agro-environnementales et climatiques**

**La contractualisation des MAEC par les agriculteurs**



- Résultats provisoires (instruction en cours) de la contractualisation sur le territoire du PAEC Val d'Allier Puydômois
  - 22 dossiers de contractualisation
  - Superficie engagée d'environ 374 ha
- Résultats provisoires de la contractualisation sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon
  - **10 dossiers de contractualisation** (dont 1 sur PAEC Veyre-Auzon-Charlet)
  - **Superficie engagée d'environ 143 ha**  
(MAET 2009-2014 : 10 dossiers sur 117 ha)
  - Budget prévisionnel sur 5 ans de 114 000 €, financement 75 % Europe / 25 % Etat

Détail des MAEC contractualisées sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon

- MAEC absence de fertilisation : 135 ha
- MAEC limitation du chargement : 0
  - **50 % des prairies naturelles du site Natura 2000 contractualisées**
- MAEC création d'un couvert herbacé : 4 ha
- MAEC création d'un couvert non récolté : 5 ha
  - **9 ha de cultures converties pour 5 ans en prairie**

→ Plusieurs agriculteurs proches de la retraite n'ont pu contractualiser (obligation d'engagement sur 5 ans)





**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**

**Autres actions de gestion**

Projet de fermeture d'accès véhicule aux Saladis avec la Mairie des Martres-de-Veyre

- ✓ Proposition du comité de pilotage en 2009
- ✓ Définition d'un projet de fermeture par le CEN avec zones de stationnement et présentation en 2013 à la Mairie des Martres-de-Veyre
- ✓ Dégradations en 2015 avec des véhicules sur pâtures voisines
- ✓ Nouvelle réunion en février 2016 avec la Mairie

→ Intérêt de la Mairie sur le principe de fermeture. Modalités techniques du projet à affiner par le responsable des travaux de la commune pour une réalisation qui pourrait être proposée au budget 2017

Concertation autour du projet de vente du pré salé des Saladis



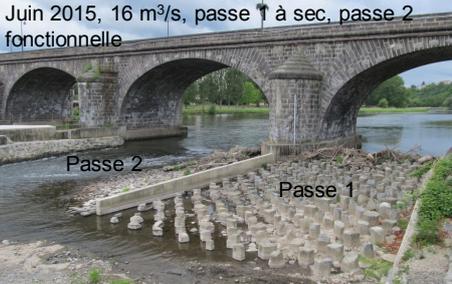
**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**

**Autres actions de gestion**

Arasement partiel et aménagement du seuil de Pont-du-Château : organisation d'une réunion et suivi photographique

- ✓ Problématique d'encombres se bloquant dans la passe à poissons, remise en cause de la solution retenue
- Organisation d'une réunion en juillet 2015 avec l'ensemble des acteurs concernés
- Rappel que passe à macrorugosité conçue pour fonctionner à partir des débits moyens de l'Allier, assec estival donc normal
- Elle ne doit pas être encombrée en fin d'hiver et au printemps, problème esthétique le reste de l'année. Solution d'un grappin mécanique à étudier par la commune responsable de l'entretien.
- Suivi photo pour évaluer fonctionnalité

Juin 2015, 16 m<sup>3</sup>/s, passe 1 à sec, passe 2 fonctionnelle



Janvier 2016, 95 m<sup>3</sup>/s, passe 1 fonctionnelle, passe 2 avec trop fortes vitesses





### Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon

#### Bilan des actions mi-2015/2016

#### Autres actions de gestion



Concertation avec Issoire Communauté et Constellium sur la gestion de parcelles forestières entre l'Allier et l'A75 dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier

**Gestion des plantes exotiques envahissantes**

- veille préventive et intervention précoce sur les espèces exotiques envahissantes en émergence et confinement d'espèces plus répandues

Expérimentation de lutte sur le Paspale à deux épis sur le plan d'eau du Mas à Issoire

- ✓ Unique station connue de cette espèce exotique envahissante en Auvergne
- ✓ Intervention difficile car surface colonisée très importante et forts enjeux de fréquentation
- ✓ Expérimentations en 2011/2012 puis 2014 avec la ville d'Issoire
- ✓ Sollicitation de l'avis du Conseil scientifique du CEN sur le projet



→ Conclusion : compte-tenu du stade d'envahissement du plan d'eau, les travaux envisageables paraissent démesurés pour une efficacité ne permettant pas une élimination totale. Présence de plus probable ailleurs sur l'Allier. Donc pas de travaux, juste prévention sur la gestion du site par la ville pour ne pas favoriser le Paspale






### Actions hors Natura 2000 contribuant aux objectifs de gestion du site

#### Contrat territorial val d'Allier (2015-2020)

**Objectifs :**

- Préserver voire restaurer la dynamique fluviale
- Maintenir et protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
- Améliorer et valoriser les connaissances

- ✓ Une élaboration animée par le Conseil régional d'Auvergne
- ✓ L'animation globale et la communication portées par l'Etablissement public Loire
- ✓ Des actions portées par 12 maîtres d'ouvrages (associations et collectivités)
- ✓ Un budget prévisionnel global de 11,5 M€



- ✓ Des actions de connaissance globale
- ✓ 17 actions sur 33 sites dont 10 sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon









**Actions hors Natura 2000 contribuant aux objectifs de gestion du site**

**La cellule "Dynamique fluviale de l'Allier"**



Projet initié et porté par le CEN Auvergne dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier, qui vise à :

- Mener une animation technique et apporter du conseil auprès des acteurs locaux en faveur de la dynamique fluviale, en lien avec le SAGE Allier aval sur l'Allier alluvial
- Animation foncière ciblée sur les zones potentiellement érodables à 20 ans et les sites potentiels de restauration, veille foncière en partenariat avec la SAFER Auvergne
- Acquisitions foncières sur les zones érodables, portées par le CEN ou une collectivité
- Etudes ponctuelles de faisabilité de restauration de la dynamique (sur sites avec maîtrise foncière ou accord propriétaire) et travaux éventuels



Partage d'expérience entre le SIVOM de la Vallée de la Besbre avec le Syndicat de Basse Limagne



Etude de faisabilité en cours à La Roche Noire / Pérignat-ès-Allier



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européens de Développement Régional



L'EUROPE s'engage  
avec le FEDER



Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Établissement public d'administration  
Région de Développement local



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**

**Bilan des actions mi-2015/2016**

**Suivi des projets et autres politiques publiques**



→ Suivre et mettre en cohérence les projets, les études d'incidences et les autres politiques publiques avec les enjeux Natura 2000

Conseils sur projets en dehors ou en amont du champ réglementaire d'évaluation des incidences :

- ✓ Accompagnement technique de la Ligue de vol libre d'Auvergne pour la mise en place d'une aire d'atterrissage de secours pour les parapentes sur le site Natura 2000 à Saint-Maurice-ès-Allier
- ✓ Concertation avec un propriétaire-agriculteur sur la faisabilité d'un défrichement de boisement pour une remise en pâturage à Vic-le-Comte
- ✓ Concertation avec le Grand Clermont et les services du Département sur la définition du projet de voie verte entre Authezat et Pont-du-Château → prise en compte des enjeux Natura 2000 dans le choix du tracé
- ✓ Suivi de l'étude portée par la commune de Vic-le-Comte sur le plan d'eau des Orleaux → recherche d'un compromis entre pratique de la pêche et maintien des herbiers aquatiques
- ✓ Dégradation par un privé d'une forêt alluviale sur le Domaine Public Fluvial → mise en demeure par l'Etat → préconisations et suivi remise en état
- ✓ Révision du plan de gestion de l'ENS de l'Etang du Pacage





**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**

**Suivi des projets et autres politiques publiques**



Contributions dans le cadre d'études d'évaluation des incidences :

- ✓ Suivi de l'aménagement du seuil des Madeleines par l'Etat
- ✓ Curage de la prise d'eau d'irrigation à Beauregard-l'Evêque
- ✓ Projet de création d'un chenal sur la prise d'eau d'irrigation du Breuil-sur-Couze → réserves sur la justification du projet et la faible pérennité de la solution retenue nécessitant des travaux d'entretien récurrents → projet néanmoins autorisé
- ✓ Renouvellement de l'homologation du circuit de motocross aux Pradeaux → recommandations sur gestion des abords
- ✓ Plusieurs manifestations sportives (trail à Auzat, rando VTT à Mezel-Dallet, rando VTT nocturne à Pont-du-Château, marche à Mezel,...)
- ✓ Manifestation enduro moto à Issoire sur le site Natura 2000, pour partie en dehors des chemins → réserves → avis défavorable de la DDT








**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**

**Suivi des projets et autres politiques publiques**



Activation de la clause "filet" pour demander une évaluation d'incidences sur le projet d'ERDF d'enfouissement de ligne électrique sur le pré salé des Saladis

- projet d'enfouissement de ligne électrique entre St-Maurice et les Martres-de-Veyre
- 1<sup>ère</sup> information en 2012 de l'animateur Natura 2000 auprès d'ERDF sur le pré salé
- Dossier déposé en juillet 2015 auprès de l'Etat à l'initiative d'ERDF
- Risques d'atteinte au pré salé par perturbation des écoulements souterrains

→ Activation de la clause "filet" par l'Etat avec prise d'un Arrêté préfectoral demandant à ERDF de produire une évaluation d'incidences

→ Réunion de concertation sur le terrain avec ERDF : accord avec le propriétaire pour décaler l'enfouissement à l'extérieur du pré salé

→ Projet modifié avec étude d'évaluation concluant à l'absence d'incidences par évitement








**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**



**Conservatoire d'espaces naturels Auvergne**

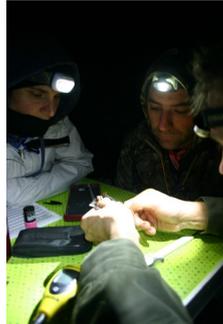
### Suivi des chauves-souris

→ Actualiser et évaluer l'état des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

→ Suivi mutualisé avec le site Natura 2000 Zones alluviales de la Confluence Dore-Allier

**Méthode**

- ✓ Ecoute au détecteur d'ultrasons
- ✓ Capture temporaire



**Légende**

- ★ Points d'écoute détecteur - Eté 2016
- Sites Natura 2000



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**



**Conservatoire d'espaces naturels Auvergne**

### Suivi des chauves-souris

#### Résultats

→ 21 espèces sur le site dont 4 de l'Annexe II de la Directive Habitats : (17 autres relèvent de l'annexe IV)

- ✓ Grand Rhinolophe      ✓Barbastelle d'Europe
- ✓ Petit Rhinolophe      ✓Grand Murin

→ 4 nouvelles espèces lors de cette étude

- ✓ Molosse de Cestoni (nouvelle pour le dépt. 63)
- ✓ Murin d'Alcathoé
- ✓ Murin de Brandt
- ✓ Oreillard roux

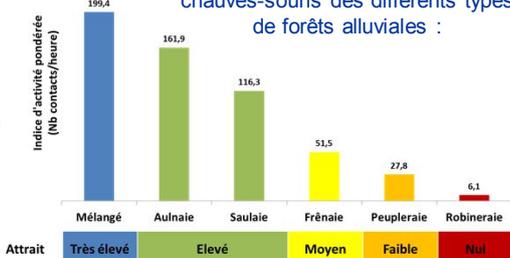
→ Site Natura 2000 avec la plus grande diversité d'espèces de chauves-souris en Auvergne

→ Fort enjeu sur les ponts : 11 ponts occupés (56 %), colonies de reproduction




Oreillard roux

→ Evaluation de l'intérêt pour les chauves-souris des différents types de forêts alluviales :



Type de forêt	Indice d'activité pondérée (Nb contacts/heure)	Attrait
Mélangé	199,4	Très élevé
Aulnaie	161,9	Elevé
Saulaie	116,3	Elevé
Frênaie	51,5	Moyen
Peupleraie	27,8	Faible
Robinaie	6,1	Nul



**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**  
**Suivi des chauves-souris**  
**Résultats**



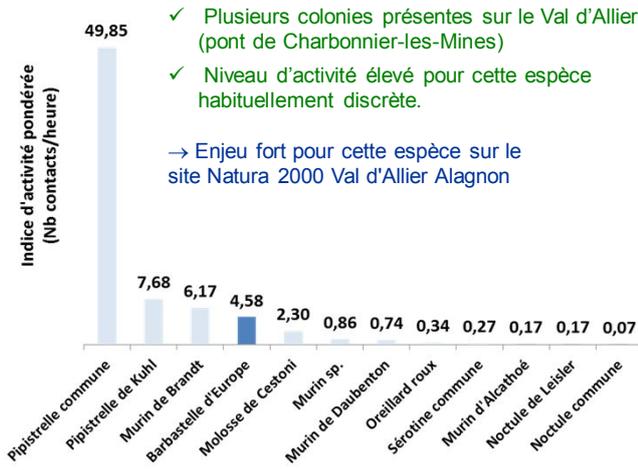


**CHAUVE-SOURIS AUVERGNE**

**Cas de la Barbastelle d'Europe :**

- ✓ Espèce forestière
- ✓ Plusieurs colonies présentes sur le Val d'Allier (pont de Charbonnier-les-Mines)
- ✓ Niveau d'activité élevé pour cette espèce habituellement discrète.

→ Enjeu fort pour cette espèce sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon








**Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon**  
**Bilan des actions mi-2015/2016**  
**Actions de communication**



→ informer et sensibiliser les élus, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

**Animations grand public**

- ✓ Conférence sur l'Allier lors de la "Semaine verte" organisée par la ville d'Issoire (4 participants seulement)

**Interventions auprès d'étudiants**

- ✓ Présentation pour 15 élèves ingénieurs de VetagroSup sur le terrain des enjeux du val d'Allier et de la démarche Natura 2000

**Lettre d'information "10 ans d'actions Natura 2000"**

- ✓ Document édité à 3000 exemplaires
- Envoi aux 1755 propriétaires privés de parcelles situées dans le site Natura 2000
- Diffusion en 20 exemplaires aux 46 collectivités du site








## Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon

### Actions proposées pour 2017



- Animation
  - ✓ concertation avec acteurs locaux, propriétaires
  - ✓ suivi de la mise en œuvre du contrat "reconversion de plantations en forêt alluviale"
  - ✓ bilan des chartes N2000 signées
  - ✓ suivi des projets, études d'incidences et autres politiques publiques
- Gestion
  - ✓ veille annuelle préventive sur plantes envahissantes
  - ✓ gestion courante des prés salés
- Communication
  - ✓ actions de sensibilisation et formation à la demande
- Mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site
  - cartographie initiale réalisée en 2004-2005
  - actualiser les données de terrain
  - intégrer les améliorations de méthode et de connaissances sur la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire






## Site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon

### Questions diverses





Molosse de Cestoni



Toutes les infos et actualités du site sur  
[Http://val-allier-63.n2000.fr/](http://val-allier-63.n2000.fr/)